



FÉDÉRATION FRANÇAISE de PÉTANQUE et JEU PROVENÇAL  
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Siège Social : rue du Père Gwénaél 29470 PLOUGASTEL DAOULAS

☎ 02-98-49-37-74 – E-mail [cd29@petanque.fr](mailto:cd29@petanque.fr)

[www.petanque-finistere.fr](http://www.petanque-finistere.fr)

# RÈGLEMENT

## Rassemblements des 55 ans et plus

### ART 1 – Licences :

- Dépôt obligatoire de la licence F.F.P.J.P à la table de marque pour contrôle.
- Les sigles F.F.P.J.P, Comité Régional de Bretagne et Comité du Finistère doivent apparaître sur les affiches.

### ART 2 - Condition d'âge :

- Minimum 55 ans dans l'année.
- Les affiches ne doivent plus comporter rassemblement «Vétérans» mais : «**55 ans et plus**».

### ART 3 – Jour, horaires et prix :

- Les rassemblements ont lieu obligatoirement **le vendredi avec obligation aux clubs de garder le même vendredi pour éviter les doublons.**
- Aucune obligation d'offrir un ticket consommation aux participants.
- Début de la compétition à **09h30**.
- Les prix redistribués sont : **Mises +40%**.
- Le concours est obligatoirement organisé avec le Logiciel « Gestion des Concours ».

### ART 4 - Nombre de parties :

5 parties jouées au temps (coup de sifflet)

### ART 5 - Déroulement des parties :

#### Lancement du but :

- L'équipe qui gagne le droit de lancer le but, soit après tirage au sort, soit parce qu'elle aura marqué à la mène précédente, n'a droit qu'à un essai. S'il est infructueux le but est remis à l'autre équipe qui le place immédiatement où elle veut dans les conditions réglementaires (**au moins à 2 m d'un but ou cercle**) après avoir reculé le cercle si la distance maximale ne peut être atteinte.
- Le jeu est limité au cadre attribué. Au jet du but, pour que le but lancé soit valable, il faut que celui-ci soit à 1 mètre minimum du fond et à 50 cm minimum des côtés.
- Prévoir 1 arbitre officiel.
- Les parties débutent au coup de sifflet de l'arbitre.

- Parties de 50 minutes (ou 13 points) et 2 mènes supplémentaires après le coup de sifflet de l'arbitre. En cas d'égalité après ces 2 mènes, une nouvelle mène sera faite pour départager les 2 équipes.

### **Compétition en temps limité :**

#### ▪ **En début de partie :**

On considère que la mène est commencée, quand les joueurs sont sur le terrain qui leur a été affecté. Que la pièce a été faite. A partir de cet instant, l'équipe qui a gagné le tirage au sort à une minute pour placer le cercle, le tracer et lancer le but.

#### ▪ **A la fin d'une mène :**

On considère qu'une mène est commencée, dès l'instant que la dernière boule jouée de la mène précédente s'est immobilisée, que les deux équipes sont d'accords sur le décompte des points.

### **Précisions supplémentaires :**

Lors des 2 mènes supplémentaires, si le but est sorti du cadre, soit en pointant, soit en tirant, la mène est terminée. Si c'était la première mène, on passe à la seconde ; si c'était la seconde mène, la partie est achevée sauf égalité de points et dans ce cas on passe à la mène de départage.

Le but est **obligatoirement** marqué dans la **mène de départage**.

La particularité de la mène de départage consiste à **ne pas faire sortir le but des limites autorisées**.

#### **Deux possibilités :**

- Le but touché sort des limites autorisées, il est remis à sa place **obligatoirement**.
- Le but touché ne sort pas des limites autorisées, il reste à sa nouvelle place et il est **de nouveau marqué**.

Une pause d'une ½ heure est accordée entre les parties.

### **ART 6 - Pénalités de retard :**

Les joueurs en retard devront rendre 1 point toutes les 5 minutes. La partie est perdue au bout de 50 minutes de retard sur le score de 13 à 7 pour l'adversaire.

### **ART 7 - PRIX :**

Toutes les équipes ayant gagné 3 parties ont le même prix (minimum 12 euros par équipe), toutes celles qui ont gagné 4 parties ont le même prix, et toutes les équipes qui ont gagné 5 parties ont également le même prix. Le goal-average ne sert que pour l'attribution des coupes et trophées.

**Les clubs organisant un rassemblement et qui ne respectent pas le règlement établi par le Comité Départemental ne recevront pas l'aval du CD29 pour l'organisation d'un autre rassemblement l'année suivante.**